

## Dissolution de Génération identitaire : une atteinte à la démocratie

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 16 février 2021

Source [Valeurs actuelles] L'organisation a reçu vendredi soir la demande de dissolution de la part du ministère de l'Intérieur. L'avocat Gilles-William Goldnadel, qui a accepté de défendre Génération identitaire dans cette affaire, dénonce une atteinte à la démocratie et déplore la schizophrénie française sur la question de l'immigration.

**Valeurs actuelles. [La procédure de dissolution](#) de Génération identitaire (GI), dont vous êtes l'avocat, vient d'être enclenchée par le ministre de l'Intérieur. Quelle est votre réaction ?**

**Gilles-William Goldnadel.** Après avoir lu les motifs avancés par le ministère de l'Intérieur, les bras m'en sont tombés. Si on suit le raisonnement, quelqu'un qui est opposé radicalement à l'immigration massive et illégale est un raciste ou un xénophobe. Je constate donc que la majorité des Français sont racistes et xénophobes. Le gouvernement reproche également à Génération identitaire les actions d'agit-prop qu'ils ont menées, où ils ont été officiellement relaxés par la justice. S'agissant de l'action dans les Pyrénées, le procureur de Saint-Gaudens, qui a eu la funeste idée de les poursuivre alors même qu'il connaissait la déconfiture de son alter ego des Alpes, a dénoncé une pancarte contre l'immigration ! Le seul fait de se plaindre de l'immigration excessive serait donc considéré comme illégale. De la même manière, on reproche à l'organisation d'avoir mené des actions contre le fait que les migrants ou les immigrés non français bénéficient de subsides trop importants de la part de l'État. Là aussi, si l'on considère que de s'en plaindre serait consubstantiel de racisme et de xénophobie, alors je demande que l'on dissolve la majorité des Français.

**Le ministère se fonde sur l'alinéa 6 de l'article L.212-1 du code de la sécurité intérieure, qui vise les organisations provoquant « à la discrimination, à la haine, ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, soit propagent des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence ». En quoi est-ce le cas de Génération identitaire ?**

Les éléments factuels avancés ont par le passé été considérés comme non délictueux par la justice. Il me semble vraiment que le débat intellectuel sur le refus radical de l'immigration illégale, qui menace réellement l'existence même de la France, avait été tellement gagné que même ce gouvernement prévoyait de s'y attaquer. Il a découvert miraculeusement, au bout d'un an, le caractère prophylactique des frontières nationales. Malgré ses réticences idéologiques, la réalité sanitaire a été plus forte que tout. Je pensais vraiment qu'à part quelques personnes d'extrême-gauche, ce combat était acquis. On peut être opposé radicalement à l'immigration illégale sans être soupçonné de racisme ou de xénophobie. Pour les besoins de cette mauvaise cause, un gouvernement a repris cette vieille antienne. La dissolution de Génération identitaire démontre la schizophrénie française.

**Il évoque aussi l'alinéa 2 de l'article L.212-1 du code de la sécurité intérieure, qui cible des associations « qui présentent, par leur forme et leur organisation militaires, le caractère de groupes de combat ou**

### **de milices privées ». Génération identitaire peut-il vraiment être taxé de ceci ?**

C'est une douce plaisanterie. Ils ont simplement endossé des anoraks avec leur sigle. Si quelques-uns, peut-être, peuvent pratiquer les arts martiaux, arriver à parler de « milice » est proprement ridicule. Le NPA a aussi son service d'ordre ! Dans un autre registre, je ne crois pas que l'Unef, qui organise des camps interdits aux blancs, ne soit en cours de dissolution. Il faut être économe de ce genre d'initiative. Je crains que bien au-delà de Génération identitaire, bien au-delà du Rassemblement national, bien au-delà des Républicains, cette initiative soit mal accueillie.

### **Une dissolution de ce type est-elle dangereuse pour la démocratie ?**

C'est une injure à la démocratie. Surtout pour les motifs énoncés. Il y a une aberration intellectuelle réellement gigantesque. Ces jeunes identitaires sont révoltés et désespérés par l'impuissance de l'État à juguler les flux d'une immigration illégale qu'ils vivent comme une invasion, à l'instar d'une majorité de Français. Ils protestent par des actions publicitaires qui ne plaisent pas à cet État impuissant. Alors que le ministre de l'Intérieur entend prendre en main ces sujets, je trouve surréaliste de lancer ce genre de dissolution. L'avocat que je suis ne peut pas accepter cette indignité. Je crains que cela tourne à la confusion juridique, politique et morale de ce gouvernement. Qu'un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur puisse se permettre d'écrire que se plaindre que l'immigration est un vecteur d'insécurité soit raciste, alors que cette constatation était acquise au débat, est hallucinant.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)